

# Revue de presse de l'ANEFPF

2 0 1 1 - N ° 7

N O V E M B R E 2 0 1 1

## DANS CE NUMÉRO :

Edito	1
Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale	2
Médicaments falsifiés: la lutte continue	2
Traitements anti-Alzheimer: un changement	3
Nouvelle campagne sur la contraception	3
La formation continue du	3
Le DP enrichi	4

## Edito

Le bureau de l'ANEFPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) a changé en octobre et j'ai le grand plaisir de vous présenter cette nouvelle revue de presse.

En un mois et demi, beaucoup de choses ont bougé. A commencer par la mise en place d'un changement de la rémunération du pharmacien, marquant un tournant dans notre profession, que vous pourrez découvrir à la une de ce numéro.

Vous pourrez ensuite vous pencher sur l'action entreprise par les Ordres francophones face à la falsifi-

cation des médicaments.

En dernière page vous trouverez une nouvelle utilisation du Dossier Pharmaceutique afin de sécuriser au mieux le médicament.

Entre les deux, vous pourrez vous informer sur la réévaluation des médicaments anti-Alzheimer, ainsi qu'à la mise en place d'une campagne ayant trait à la contraception.



Bonne lecture,

Deguara Charles,  
VP Relations avec la Profession de l'ANEFPF

## Un changement de la rémunération du pharmacien

*Jeudi 27 octobre a été étudié à l'Assemblée Nationale le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2012 (PLFSS 2012).*

*Dans ce nouveau projet a été modifié l'article 39, relatif à la rémunération*

*du pharmacien, en ne prenant plus en compte la rémunération seulement sur la marge mais aussi par rapport à l'acte.*

*Cette rémunération à l'acte est en lien direct avec les nouvelles missions qui seront attribuées au phar-*

*macien dans le cadre de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST).*

*(suite page 2)*

Toujours dans le cadre de ce PLFSS 2012, il fut voté des modifications pour les créations de nouvelles officines : en ville la tranche de population supplémentaire permettant la création d'une deuxième officine est passée de 3500 à 4500 habitants. De plus, lors de regroupement, le gel des licences est passé de 5 à 12 ans.

Pour rappel, la convention Medicrim, signée par les Ministres du Conseil de l'Europe, vise à criminaliser la contrefaçon de médicaments.

## Changement de la rémunération

Ce projet, porté par les syndicats, a pour objectif, d'ici cinq ans, de voir une part de la rémunération constituée d'honoraires.

Pour ce faire il y aurait création de deux grands types d'honoraires:

- le premier porterait sur l'acte de dispensation. Il engloberait la totalité de l'acte (analyse pharmaceutique, délivrance, conseils associés).

- le second porterait sur les nouvelles missions du pharmacien: on aurait donc une rémunération pour les missions de type suivi vaccinal, amélioration du taux de substitution, le taux de tests de diagnostic des angines. Sans oublier les entretiens avec les pa-

tients pour le suivi des pathologies chroniques qui nécessiteraient plus de temps et de moyens.

D'un point de vue économique, la rémunération à la dispensation serait équilibrée par la diminution des marges, et serait donc à enveloppe constante.

Pour la rémunération des nouvelles missions, on partirait sur une enveloppe variable, car chaque mission dépendra du type de formation supplémentaire que les pharmaciens auront suivi.

Ce nouvel article est en train d'être étudié par le Sénat, et sera publié, au journal officiel, en même temps que le PLFSS, à partir de janvier 2012.

Les syndicats des pharmaciens commencent à discuter, avec les organismes nationaux d'assurance maladie et de complémentaire, de la convention du budget qui sera alloué à cette rémunération à l'acte.

Ces nouvelles mesures devraient permettre de voir dans les mois à venir l'arrivée des décrets d'application des nouvelles missions du pharmacien dans le cadre de la loi HPST.

Sources: Le pharmacien de France n°1233, [PLFSS2012](#)

Marge + remises	Forfait boîte
-----------------	---------------

La rémunération en 2011

Marge + remises	Honoraires	Forfait boîte
-----------------	------------	---------------

La rémunération à partir de 2012

### Un exemple du changement de la rémunération du Pharmacien

## Médicaments falsifiés: la lutte continue

Le 2 novembre se réunissait la Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF).

Un an après la création de la convention Medicrim le CIOPF dresse un bilan.

Le marché des médicaments falsifiés continue toujours de

s'intensifier :

- 50% des médicaments vendus illégalement sur internet sont contrefaits,

- En Afrique et en Amérique du Sud, ce commerce devient de plus en plus fructueux (tant au niveau de l'import que l'export).

Les 33 Ordres membres du CIOPF de-

mandent donc que les Etats signent le Medicrim et mettent en œuvre des politiques globales afin de favoriser l'accès des populations à des soins de qualité ainsi qu'aux médicaments

La CIOPF souhaite également que le pharmacien soit inclus dans cette lutte.

Source: [Quotipharm](#)

## Traitements Anti-Alzheimer: un changement de SMR

En janvier 2011, la Haute Autorité de Santé avait décidé de réévaluer le Service Médical Rendu de quatre médicaments permettant de ralentir la dégénérescence neuronale dans la maladie d'Alzheimer (Ebixa®, Aricept®, Exelon® et Réminyl®).

Dans son dernier avis du 19 octobre, la HAS explique que « l'efficacité de ces médicaments n'est établie que sur la mémoire à court

terme, et que tous les patients ne répondent pas à ce traitement ».

Aux effets indésirables (digestifs, neuropsychiatriques et cardiovasculaires) suscités par ces traitements s'ajoutent de nombreuses interactions médicamenteuses liées à leur action sur le cytochrome P450.

A la vue de tous ces effets indésirables, la balance

bénéfice/risque de ces médicaments a été modifiée, les faisant passer d'un SMR important à un SMR faible.

Le ministre de la Santé devrait donc laisser le remboursement de ces médicaments à 100% dans le cadre des Affections Longue Durée (ALD), mais leur prix pourrait être revu à la baisse.

Source: [Quotipharm](#)



**La HAS va de plus publier de nouvelles recommandations de bonnes pratiques sur la maladie d'Alzheimer**

## Nouvelle campagne sur la contraception

Au cours d'une récente étude, l'INPES a montré que 55.5% des femmes qui ont choisi un moyen de contraception prennent la pilule. Or, nombre d'entre elles reconnaissent avoir des difficultés à prendre leurs comprimés, ayant parfois pour conséquence une grossesse non désirée.

Afin de diminuer ces oublis de pilule, l'INPES et le ministère de la Santé (représenté par Norra Berra) lancent du 28 octobre au 4 décembre une campagne afin d'aider les femmes à choisir leur traitement contraceptif adéquat en fonction de leur mode de vie, aidé de leur médecin

ou pharmacien.

Pour cela, les pharmaciens auront à leur disposition une affiche publicitaire, un document d'aide, ainsi qu'une carte remise à la patiente où sera inscrit le nom de la pilule et le nombre de comprimés placebo.

Source: [INPES](#)

**La qualité progresse à l'Hôpital: tout dans ce rapport de la HAS**

## La formation continue du pharmacien évolue

A partir de décembre, le système de formation va changer et s'appeler le Développement Professionnel Continu (DPC); il sera actif en 2013.

Ce DPC concernera tous les pharmaciens (pas seulement les officinaux), et ces derniers auront l'obligation de réaliser au minimum cinq journées de formation (le conseil de l'Ordre vérifiera si ceci est respecté).

Afin de ne pas imputer au temps et à l'économie du pharmacien un nouveau type de formation à distance, basé sur deux principes, va voir le jour:

- une formation synchrone, où le pharmacien pourra poser en direct des questions à un formateur (via un système de chat ou autre)
- une formation asynchrone où le

pharmacien est seul mais devra répondre à des QCMs, des questions...

Ce nouveau type de formation permettra aux pharmaciens de prouver le service qu'ils apportent, notamment lors de leurs futures missions.

Source: [Quotipharm](#)

## Le Dossier Pharmaceutique (DP) enrichi

**Au 24 octobre 2011**  
**20 866 officines sont raccordées au DP, et 16 332 758 personnes ont leur dossier créé.**

Le 3 novembre s'est tenue la journée de l'Ordre des pharmaciens à la maison de la chimie à Paris où a été signé une nouvelle convention entre l'AFSSAPS et le Conseil National de l'Ordre.

Cette convention permet de mettre en place une procédure d'information de retrait et rappel de lots, directement via le DP.

Le but de ce nouveau système est de permettre aux pharmaciens d'être informés quasiment en temps réel (en moins de 24h 98% des officines ont reçu le message).

Le message arrivera en même temps sur tous les écrans de l'officine et sera bloquant, ce qui obligera le

pharmacien à le lire entre deux délivrances.

Ces messages seront ensuite archivés et il sera toujours possible de les consulter via un historique.

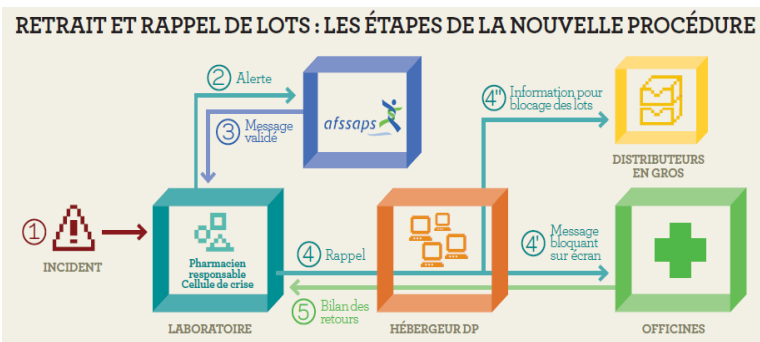
A plus long terme, cette nouvelle procédure devrait s'étendre aux pharmacies à usage intérieur. (à condition qu'elles puissent être connectées au DP). De plus

Elle devrait permettre de savoir quel patient a reçu ce lot, et en cas de danger sanitaire de prévenir le risque.

Le DP pourra encore être enrichi dans les années à venir.

Sources: [Quotipharm](#)

[Journal de l'Ordre](#)



Adresse postale:

ANEPP  
 4 avenue Ruysdaël  
 75008 PARIS

Responsable de la publication:  
 Deguara Charles  
[relationsprofession@anepf.org](mailto:relationsprofession@anepf.org)

Retrouvez-nous en ligne sur  
[www.anepf-online.com](http://www.anepf-online.com)

**Seule organisation représentative des étudiants en pharmacie, l'ANEPP (Association Nationale des Étudiants en Pharmacie) a pour objectifs de:**

- Représenter les 82 000 étudiants en pharmacie d'une voie unique, apolitique et asyndicale auprès des Instances Universitaires et des Organismes de tutelle.
- Promouvoir des liens entre les étudiants afin de créer une unité nationale.
- Informer les étudiants sur l'actualité universitaire et professionnelle.
- Favoriser les échanges internationaux, notamment par le biais des Associations **EPSA** (European Pharmaceutical Student Association) et **IPSF** (International Pharmaceutical Student Federation)

Pour plus d'informations, contactez-nous à:  
[info@anepf.org](mailto:info@anepf.org)